

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 49242 B1** (51) Cl. internationale : **B62D 25/06; B60J 7/00**

(43) Date de publication :
29.07.2021

(21) N° Dépôt :
49242

(22) Date de Dépôt :
26.04.2018

(30) Données de Priorité :
06.06.2017 FR 1754985

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:
PCT/FR2018/051054 26.04.2018

(71) Demandeur(s) :
PSA Automobiles SA, 2-10 boulevard de l'Europe 78300 Poissy (FR)

(72) Inventeur(s) :
MAUDUIT, Franck

(74) Mandataire :
SABA & CO., TMP

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: EP18723363.0

(54) Titre : **ENSEMBLE DE STRUCTURE DE CARROSSERIE AVEC UNE TRAVERSE SUPERIEURE ADAPTEE POUR UN TOIT OUVRANT OU NON OUVRANT**

(57) Abrégé : L'invention porte sur un ensemble de structure de carrosserie de véhicule automobile formant un pavillon à toit ouvrant (1c) ou non ouvrant avec au moins un arc de pavillon et une traverse avant (2) de pavillon solidarisée à l'arc de pavillon disposée près d'une partie supérieure d'une baie de pare-brise avant et présentant une feuillure arrière (2a) s'étendant transversalement par rapport audit au moins un arc de pavillon. La traverse avant (2) est configurée pour s'adapter à un toit ouvrant (1c) ou à un toit non ouvrant, la feuillure arrière (2a) de la traverse avant (2) présentant au moins un bossage (3) faisant saillie vers le toit ouvrant (1c) ou non ouvrant, ledit au moins un bossage (3) pénétrant dans un ajour (4) respectif porté par un cadre (7) de toit ouvrant (1c) ou ledit au moins un bossage (3) servant d'élément de calage pour le toit non ouvrant.

Revendications

1. Ensemble de structure de carrosserie de véhicule automobile formant un pavillon à toit ouvrant (1c) ou à toit non ouvrant, l'ensemble de structure comportant au moins un arc de pavillon et une traverse avant (2) de pavillon solidarisée audit au moins un arc de pavillon de façon à être disposée près d'une partie supérieure d'une baie de pare-brise avant, la traverse avant (2) présentant une feuillure arrière (2a) s'étendant transversalement par rapport audit au moins un arc de pavillon, la traverse avant (2) étant configurée pour s'adapter à un toit ouvrant (1c) ou à un toit non ouvrant, l'ensemble étant caractérisé en ce que la feuillure arrière (2a) de la traverse avant (2) présente au moins un bossage (3) faisant saillie vers le toit ouvrant (1c) ou le toit non ouvrant, ledit au moins un bossage (3) pénétrant dans un ajour (4) respectif porté par un cadre (7) de toit ouvrant (1c) ou ledit au moins un bossage (3) servant d'élément de calage pour le toit non ouvrant.
2. Ensemble selon la revendication précédente, dans lequel au moins deux bossages (3) sont disposés selon une longueur de la feuillure arrière (2a) de traverse avant (2), lesdits au moins deux bossages (3) étant disposés symétriquement par rapport au milieu de la longueur de la feuillure arrière (2a) de traverse avant (2).
3. Ensemble selon la revendication précédente, dans lequel lesdits au moins deux bossages (3) sont disposés entre un quart et un tiers de la longueur de la feuillure arrière (2a) de traverse avant (2) en partant d'une extrémité longitudinale de la feuillure arrière (2a).
4. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel, quand le toit est non ouvrant, ledit au moins un bossage (3) sert d'interface pour poser un mastic de calage pour une peau (1a) de toit non ouvrant.
5. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel, quand le toit est ouvrant, l'ensemble comporte une fermeture de traverse (5) superposée au moins partiellement à la traverse avant (2), une portion de la fermeture de traverse (5) en vis-à-vis de la feuillure arrière (2a) de traverse avant (2) comportant au moins un ajour (4) associé audit au moins un bossage (3).
6. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel, quand le toit est un toit ouvrant (1c), le cadre (7) de toit ouvrant (1c) supporte un enjoliveur (1b) de toit ouvrant (1c).
7. Ensemble selon la revendication précédente, dans lequel, le toit ouvrant est lié à la traverse supérieure par un cordon de colle périphérique.

- 8.** Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la traverse avant (2) présente une section longitudinale en forme de U élargi, une première branche (2a, 2b) du U dirigée vers l'arrière de la traverse avant (2) portant ledit au moins un bossage (3) étant plus longue qu'une deuxième branche (2c, 2d) du U dirigée vers l'avant de la traverse avant (2).
- 9.** Ensemble selon la revendication précédente, dans lequel, quand le toit est un toit non ouvrant, une peau (1a) du toit non ouvrant est appliquée contre et soudée à une extrémité libre (2d) de la deuxième branche (2c, 2d) du U.
- 10.** Véhicule automobile comportant un toit ouvrant (1c) ou un toit non ouvrant, caractérisé en ce qu'il comprend un ensemble de structure selon l'une quelconque des revendications précédentes.